

Schéma de mutualisation 2022-2026



Préambule

La mutualisation est la **mise en place, temporaire ou pérenne, de moyens communs à deux ou plusieurs personnes morales.**

Ces moyens peuvent ainsi être matériels, humains, financiers, etc. dès lors que cette mise en commun représente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services et d'une action locale plus performante.

Cette coopération s'effectue alors par **voie de conventionnement entre les collectivités**, et repose sur une **entière liberté d'adhésion de chaque partie**. Dans le cadre d'une mutualisation entre des communes et leur EPCI, elle peut viser à mettre en commun :

- Les moyens de l'intercommunalité, au service des communes (mutualisation « descendante »)
- Les moyens des communes, au service de l'EPCI (mutualisation « ascendante »)
- Les moyens des communes, au service d'autres communes (mutualisation « horizontale »)

À la différence d'un transfert, les communes demeurent compétentes pour agir dans les domaines mutualisés.

La mutualisation offre ainsi l'opportunité d'accomplir les missions de service public en collaboration avec d'autres autorités publiques et en dehors de tout transfert de compétence, afin d'optimiser l'organisation des services entre les collectivités.

Les objectifs poursuivis par la mutualisation sont multiples et peuvent donc chercher à répondre à plusieurs enjeux :

- Améliorer le niveau de service rendu à la population**
- Accompagner les évolutions institutionnelles d'un territoire**
- Répondre aux contraintes financières**

Plusieurs dispositifs juridiques permettent aujourd’hui aux collectivités de mutualiser leurs moyens :

Intitulé	Description
Groupement de commande	Regroupement d’acheteurs afin de passer conjointement des marchés en vue de mutualiser les procédures et réaliser des économies sur les achats
Mise à disposition de moyen	Acquisition de biens par l’EPCI pour mise à disposition des communes selon leurs besoins
Mise à disposition de service	L’EPCI met une fonction ou une tâche précise à la disposition des communes pour l’exercice de leurs compétences en vue d’une bonne organisation des services
Délégation de compétence	La commune délègue une compétence dont elle est attributaire à l’EPCI qui l’exerce au nom et pour le compte de la commune délégante. Celle-ci demeure titulaire de la compétence intéressée
Service commun	Mise en commun d’un service complet (agents, matériel, locaux, etc.) entre les collectivités

L'impact des différentes formes de mutualisation sur l'organisation des services ainsi que les bénéfices attendus

Forme de mutualisation	Caractère réversible	Impact organisationnel	Gains attendus
Réseaux professionnels	Élevé	Neutre	Gain en efficacité grâce au partage d'expérience Favorise la cohérence territoriale
Groupement de commande	Élevé	Neutre	Économie des frais de publication des marchés et économies d'échelles
Mise en commun de moyens	Moyen	Neutre	Économie pour l'acquisition du matériel, rationalisation des dépenses d'investissement
Mise à disposition de service	Moyen	Faible	Économie pour l'acquisition du matériel, rationalisation des dépenses d'investissement, évite les nouveaux recrutements et favorise la spécialisation des agents
Délégation de compétence	Moyen	Faible	Économie pour l'acquisition du matériel, rationalisation des dépenses d'investissement, évite les nouveaux recrutements et favorise la spécialisation des agents Favorise la cohérence territoriale
Service commun	Complexe	Important Les agents remplissant la totalité de leurs fonctions dans le service sont transférés à la collectivité chargée du service commun	Optimisation financière et organisationnelle sur le moyen-long terme, bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement grâce au Coefficient d'Intégration Fiscale Favorise la cohérence territoriale

Le schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation représente une opportunité de se doter d'une vision stratégique sur plusieurs années, tout en déclinant, sous forme de projets, les objectifs inscrits dans le projet de territoire de l'agglomération.

Il doit ainsi permettre à l'agglomération de soutenir les communes dans l'exercice de leurs missions par :

- ❑ **La mutualisation des tâches, missions, achats et équipements** pour améliorer l'efficacité de la dépense publique
- ❑ **L'apport de moyens techniques et financiers**
- ❑ **Le renforcement de la mobilité des agents** entre communes et intercommunalité
- ❑ **La coordination des actions de formation et de partage d'informations et d'expériences** entre la communauté d'agglomération et les villes

Le schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation se présente en deux volets :

- ❑ **Un volet évaluatif** contenant un bilan des mutualisations déjà engagées entre la communauté d'agglomération Val Parisisis et ses communes membres, et permettant de bénéficier de retours d'expériences
- ❑ **Un volet prospectif** contenant un état des lieux des besoins recensés sur le territoire et proposant des pistes de mutualisation envisagées à approfondir au cours du mandat

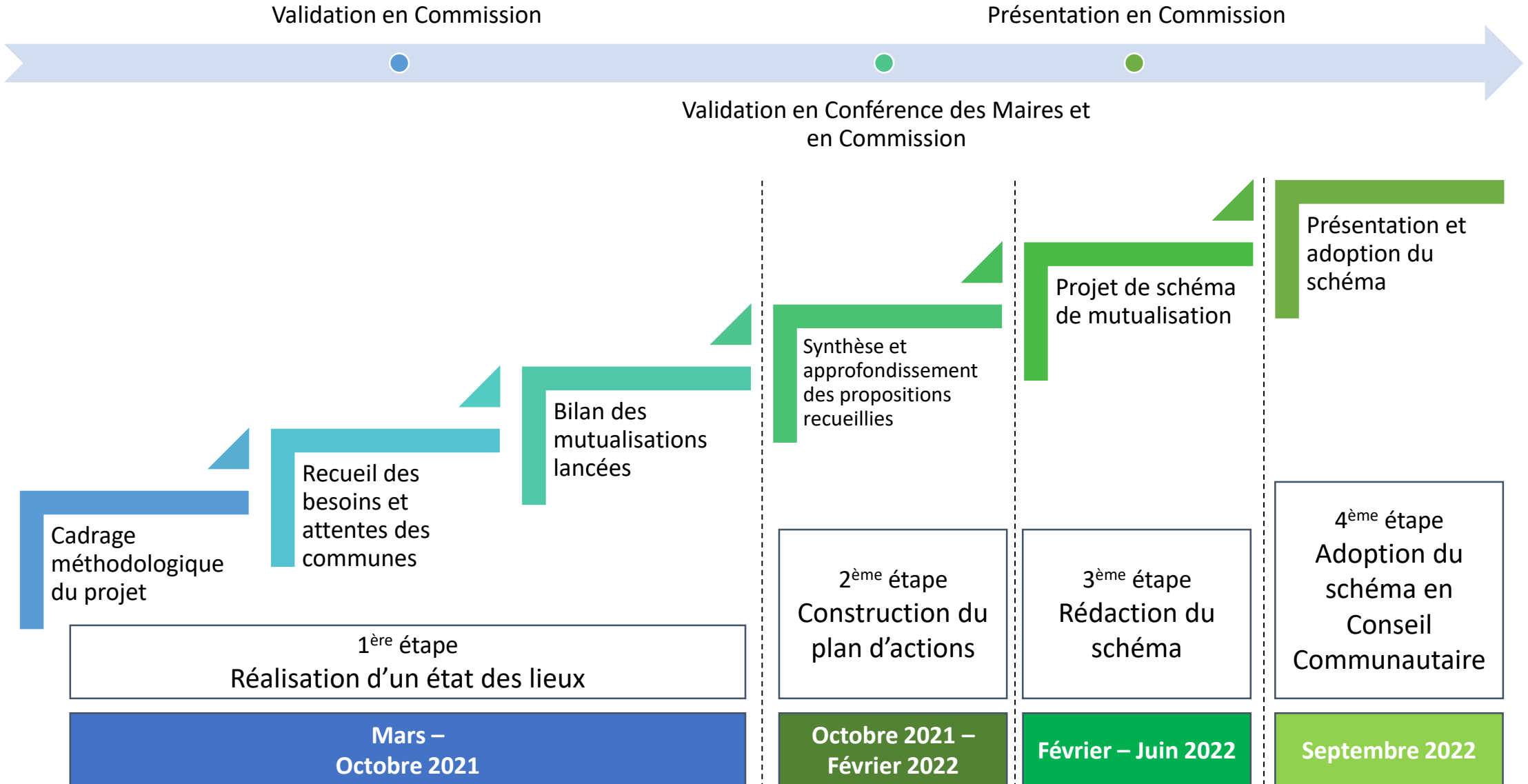
Les modalités d'élaboration

Le schéma de mutualisation 2022-2026 de la communauté d'agglomération Val Parisis a été réalisé en collaboration avec les communes tout au long des différentes étapes de son élaboration, regroupées en trois phases :

- ❑ **La réalisation d'un état des lieux** des pratiques de mutualisation existantes ainsi que des nouvelles opportunités.
- ❑ **La construction d'un plan d'actions**, à partir des propositions recensées et ensuite approuvées en Conférence des Maires.
- ❑ **La rédaction du schéma**, formalisant les travaux engagés au cours des précédentes phases ainsi que leurs propositions de mutualisation dans un document approuvé par le conseil communautaire de l'agglomération.

Au cours de chacune de ces étapes, les communes ont été associées à deux niveaux :

- ❑ Un agent référent en charge du suivi de l'élaboration du schéma a été désigné au sein de chaque commune. Interlocuteur privilégié de l'agglomération, celui-ci a été invité à participer aux principaux travaux d'élaboration du schéma.
- ❑ Une commission composée d'élus de chaque commune a fixé les orientations guidant la conduite du projet.

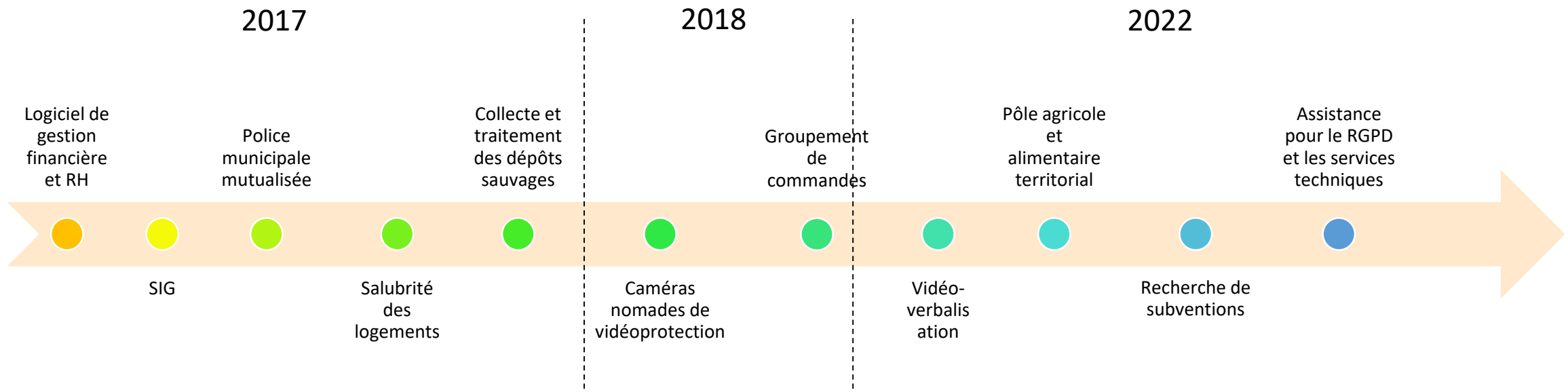




**Bilan de la mutualisation
sur la période 2016-2022**

12 services mutualisés sont proposés par la communauté d'agglomération Val Parisis à ses communes membres, dont 4 lancés en 2022. Dans un objectif de rationalisation sont ainsi partagés, selon les dispositifs, des moyens :

- Humains (mise à disposition d'agent)
- Matériels (mise à disposition de matériel)
- Financiers (répartition des coûts de fonctionnement et/ou d'investissement, par exemple)



Logiciel de gestion financière et RH

Réalisations

- ❑ Hébergement et maintenance des modules Ciril RH et finances de la commune de Beauchamp sur les serveurs informatiques de l'agglomération
- ❑ La relation contractuelle avec l'éditeur est portée par l'agglomération, et la relation fonctionnelle avec l'éditeur est portée par la commune
- ❑ Les coûts d'hébergement et de maintenance sont refacturés annuellement à la commune

Apports de la mutualisation

- ❑ La charge et le temps d'exploitation des outils informatiques sont assurés par l'agglomération
- ❑ Un partage de compétences et d'infrastructures techniques
- ❑ Les utilisateurs bénéficient des importantes améliorations réalisées sur l'infrastructure technique de l'agglomération : changement des serveurs, nouvelles salles serveurs avec redondance, accès fibre...

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2017
- ❑ 1 commune participante, pour un total de 8 800 habitants
- ❑ Charge pour l'agglomération : 4 heures par mois d'un équivalent temps-plein (ETP)

Systeme d'Information Géographique

Réalisations

- ❑ Mise à disposition des communes du Système d'Information Géographique de l'agglomération : solution logicielle, hébergement informatique, fourniture des référentiels de données, organisation de formations et de webinaires, etc.
- ❑ Développement d'applications et de fonctionnalités pour une aide à la prise de décision
- ❑ Mises à jour régulières pour l'ajout de nouvelles données

Apports de la mutualisation

- ❑ Une expertise technique partagée permettant une meilleure connaissance du territoire
- ❑ Des investissements trop lourds pour une collectivité seule, avec la mutualisation de certaines dépenses incompressibles (location d'un avion pour réaliser des prises de vue aérienne, par exemple)
- ❑ L'échelon intercommunal apparaît comme pertinent pour les données géographiques

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2017
- ❑ 15 communes participantes, pour un total de 285 000 habitants
- ❑ Charge pour l'agglomération : 3 ETP
- ❑ En 2021 : Près de 600 couches de données disponibles et plus de 250 utilisateurs dans les communes

Police Municipale Mutualisée

Réalisations

- ❑ Mise à disposition d'un service de police en complémentarité avec les polices municipales locales, afin de renforcer la sécurité des habitants
- ❑ Une brigade de soirée et une brigade de nuit, fusionnées au 1^{er} janvier 2021 en une unique brigade
- ❑ Création d'un Centre de Supervision Urbain fonctionnant 24h/24 et 7j/7 et accueillant 400 caméras

Apports de la mutualisation

- ❑ Une amélioration de l'efficacité des interventions sur le territoire en synergie avec les polices municipales et autres partenaires (Police Nationale, Gendarmerie, etc.)
- ❑ Une importante présence sur le terrain
- ❑ L'acquisition de matériel plus performant avec un budget mutualisé

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2017
- ❑ 13 communes participantes, pour un total de 249 500 habitants
- ❑ En 2021 : une vingtaine d'agents de police pour un total d'environ 5100 patrouilles, 4400 heures de terrain, 2100 interventions et 230 missions communes avec les polices municipales locales

Salubrité des logements

Réalisations

- ❑ Prise en charge des signalements de logements ne respectant pas le Règlement Sanitaire Départemental
- ❑ Réalisation des visites de terrain, rédaction des rapports et mises en demeure pour le compte des communes
- ❑ Transfert des cas relevant de l'insalubrité à l'Agence Régionale de Santé, et des cas relevant d'un risque de péril aux Communes
- ❑ Expérimentation du Permis de louer sur 4 communes, généralisé à l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} novembre 2022

Apports de la mutualisation

- ❑ Une expertise technique partagée
- ❑ Un matériel professionnel partagé (détecteur de monoxyde de carbone, humidimètre, etc.)
- ❑ Une meilleure qualité du service et de l'efficacité des démarches de résorption de l'insalubrité
- ❑ La suppression des services doublons entre collectivités

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2017
- ❑ 12 communes participantes, pour un total de 194 000 habitants
- ❑ Charge pour l'agglomération : 1 ETP
- ❑ Près de 120 dossiers ouverts depuis 2017

Collecte et traitement des dépôts sauvages

Réalisations

- ❑ Mise à disposition d'un service de collecte et de traitement des dépôts illicites de déchets
- ❑ La relation contractuelle avec le prestataire est portée par l'agglomération, tandis que les communes bénéficient d'une application leur permettant de signaler les dépôts sauvages constatés

Apports de la mutualisation

- ❑ Une meilleure qualité de service : sécurisation du traitement des déchets dangereux, mise à disposition de moyens d'intervention spécifiques aux besoins (camion grappin, benne à ordures ménagères, etc.), réactivité du service
- ❑ Un prestataire et interlocuteur unique pour les communes adhérentes
- ❑ Des économies d'échelles

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2017
- ❑ 13 communes participantes, pour un total de 202 500 habitants
- ❑ Près de 160 signalement effectués en 2021, pour un total de près de 200 tonnes de dépôts sauvages collectées et traitées

Caméras nomades de vidéoprotection

Réalisations

- ❑ Implantation de caméras nomades reliées au CSU pour répondre à des besoins temporaires de protection de secteurs ciblés
- ❑ Acquisition des équipements par l'agglomération, mis ensuite à disposition des communes demandeuses

Apports de la mutualisation

- ❑ Une gestion de la délinquance locale nettement facilitée
- ❑ Pas d'investissement pour la commune, ni besoin de disposer d'une expertise spécifique
- ❑ Une complémentarité avec les caméras fixes déjà implantées sur le territoire

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2018
- ❑ 14 communes participantes, pour un total de 252 500 habitants
- ❑ 37 caméras disponibles au 1^{er} septembre 2022

Adhésion au Groupement d'Achat Territorial (AGAT)

Réalisations

- ❑ Lancement de marchés publics groupés afin de générer des économies d'échelles
- ❑ L'agglomération coordonne tous les achats et les communes disposent d'un libre choix de participation. Elles restent maîtresses de leur exécution

Apports de la mutualisation

- ❑ Un partage d'expertise en matière de marchés publics
- ❑ Des économies sur les coûts de passation du marché (coûts de publication et temps de préparation et d'analyse)
- ❑ Des économies d'échelles escomptées grâce aux volumes d'achat si l'expression du besoin est suffisamment standardisée

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2018
- ❑ 13 communes et 5 CCAS participants, pour un total de 249 500 habitants
- ❑ 9 marchés lancés depuis 2018, avec entre 3 et 8 participants par marché

Vidéoverbalisation

Objectifs

- ❑ Mise à disposition des moyens permettant la vidéo-verbalisation des infractions au code de la route, via le Centre de Supervision Urbain
- ❑ En fonction du souhait de chaque Commune pour l'organisation du service, l'agglomération met à leur disposition les équipements informatiques ainsi que les opérateurs de vidéosurveillance du CSU, requalifiés en agents de surveillance de la voie publique, afin de constater certaines infractions au code de la route

Apports de la mutualisation

- ❑ Une mise en commun des équipements informatiques (logiciel, caméras, etc.) et rationalisation des dépenses de personnel
- ❑ La mise en place d'un nouveau service permettant de renforcer la sécurité des habitants et d'améliorer leur cadre de vie

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2022
- ❑ 10 communes participantes, pour un total de 189 500 habitants

Pôle agricole et alimentaire territorial

Objectifs

- ❑ Délégation de compétence des 3 communes intéressées à l'agglomération afin de mener les études de faisabilité autour de la construction d'un pôle agricole et maraîcher urbain.
- ❑ Ce pôle aura diverses missions articulées autour de trois volets :
 - Un volet agricole
 - Un volet politique des déchets
 - Un volet alimentaire

Apports de la mutualisation

- ❑ Un partage d'expertise en matière agroalimentaire
- ❑ Un accompagnement des communes dans leur développement de nouveaux services en direction des habitants
- ❑ La suppression des services doublons entre collectivités

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2022
- ❑ 3 communes participantes, pour un total de 43 500 habitants
- ❑ Périmètre de 180 hectares

Recherche de subventions

Objectif

- ❑ Mise à disposition d'un service de recherche de subventions et de constitution des dossiers de demandes pour les projets de l'agglomération et des communes intéressées

Apports de la mutualisation

- ❑ Un partage d'expertise permettant d'optimiser l'obtention de subventions
- ❑ La suppression des services doublons entre collectivités

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2022
- ❑ 4 communes participantes, pour un total de 48 300 habitants
- ❑ Charge pour l'agglomération : 1 ETP

Services d'assistance aux communes

Objectifs

- ❑ Mise à disposition d'un service d'assistance administrative aux Services Techniques de la commune de Cormeilles-en-Parisis, composé d'un agent à temps partiel
- ❑ Mise à disposition d'un agent désigné en tant que Délégué à la Protection des Données auprès de la CNIL pour la commune de Saint-Leu-la-Forêt

Apports de la mutualisation

- ❑ La suppression des services doublons entre collectivités
- ❑ Une rationalisation des dépenses de personnel

Chiffres-clés

- ❑ Mutualisation lancée en 2022
- ❑ 2 communes participantes, pour un total de 41 900 habitants

Synthèse des apports constatés de la mutualisation

Le bilan des services mutualisés proposés aux communes a pu mettre en évidence les gains apportés par la mutualisation des services, et particulièrement visibles sur deux aspects : l'amélioration de la qualité du service public rendu et la réalisation d'économies financières.

Qualité du service rendu	Economies financières
<ul style="list-style-type: none"> Partage d'expertises entre collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> Partage d'expertises permettant des gains de productivité
<ul style="list-style-type: none"> Développement des réseaux professionnels entre les agents du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Économies d'échelle
<ul style="list-style-type: none"> Création de nouveaux services pour les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation des dépenses d'investissement (acquisition d'équipements, frais de passation des marchés, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux communes dans l'exercice de leurs compétences 	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation des dépenses de personnel (suppression des services doublons, rationalisation des recrutements)

Synthèse des communes participantes à la mutualisation au 1^{er} septembre 2022

	Logiciel Ciril	SIG	PMM	Salubrité des logements	Dépôts sauvages	Caméras nomades	AGAT	Vidéo-verbalisation	Pôle agricole et alimentaire territorial	Subventions	Assistance pour le RGPD	Assistance aux services techniques
BEUCHAMP	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
BESSANCOURT		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
CORMEILLES-EN-PARISIS		✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓
EAUBONNE		✓	✓			✓	✓					
ERMONT		✓	✓	✓		✓	✓	✓				
FRANCONVILLE		✓			✓	✓	✓	✓				
FREPILLON		✓	✓	✓	✓	✓						
HERBLAY-SUR-SEINE		✓		✓	✓	✓		✓				
LA FRETTE-SUR-SEINE		✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓		
LE PLESSIS-BOUCHARD		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			
MONTIGNY-LES-CORMEILLES		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
PIERRELAYE		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
SAINT-LEU-LA-FORÊT		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	
SANNOIS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
TAVERNY		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓			
Nombre de communes	1	15	13	12	13	14	13	11	3	4	1	1



Recensement des besoins et des opportunités en matière de mutualisation

Besoins et opportunités

A l'issue de l'état des lieux réalisé, cinq sujets de mutualisation ont été identifiés comme prioritaires :

- ❑ **La mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données**
- ❑ **La mise en œuvre du Règlement Local de Publicité Intercommunal**
- ❑ **L'archivage papier et électronique**
- ❑ **Une serre intercommunale**
- ❑ **La restauration scolaire**

La faisabilité de la mutualisation des sujets envisagés aura vocation à être approfondie de manière échelonnée au cours du mandat, en fonction du degré de complexité de chaque projet. Ainsi, et afin de conserver une plus grande souplesse lors de leur mise en œuvre, le choix du périmètre ainsi que du dispositif de mutualisation ne sont pas prédéterminés.

Besoins et opportunités

La mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données

Enjeux

Des obligations réglementaires s'imposant aux collectivités

Des connaissances et des procédures nouvelles à acquérir pour les agents

Une activité annexe, ne nécessitant pas un emploi à temps plein au sein d'une collectivité



Apports potentiels de la mutualisation

Une **sécurisation juridique** du traitement des données à caractère personnel par les collectivités

Un **gain en compétence technique** grâce à la mise en commun d'une expertise

Une **rationalisation de la charge de travail** induite par la mise en conformité avec le RGPD

Besoins et opportunités

La mise en œuvre du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Enjeux

Un document non obligatoire, mais offrant des **opportunités en matière de protection du cadre de vie et de l'environnement**

Un **RLP unique** sur tout le territoire intercommunal

Apports potentiels de la mutualisation

Une **mise en commun des moyens** afin de disposer des ressources permettant de répondre pleinement à ces enjeux

Une **rationalisation de l'activité** à l'échelle intercommunale facilitée par des règles cohérentes s'appliquant sur le territoire de l'agglomération

Besoins et opportunités

L'archivage

Enjeux

Des obligations réglementaires importantes et des normes exigeantes en matière d'archivage

De nouvelles compétences nécessaires, tant archivistiques qu'informatiques, pour assurer la conservation des données et des documents

Des infrastructures lourdes à porter pour une collectivité seule



Apports potentiels de la mutualisation

Une sécurisation technique et juridique des processus d'archivage grâce au **partage des compétences** et infrastructures nécessaires

Un soutien technique aux collectivités participantes grâce à l'**apport de nouvelles compétences**

Un allègement de la charge induite grâce au **partage des coûts et des équipements**

Besoins et opportunités

Le fleurissement

Enjeux

Une volonté de chaque collectivité de s'investir en faveur du cadre de vie de ses habitants

Des besoins communs des collectivités en matière de fleurissement

Des coûts importants à supporter pour une collectivité seule



Apports potentiels de la mutualisation

Une **meilleure maîtrise du fleurissement** du territoire, tant de manière qualitative que quantitative

Une **rationalisation des infrastructures** permise grâce à leur mise en partage

Un allègement de la charge induite grâce au **partage des coûts et des équipements**

Besoins et opportunités

La restauration scolaire

Enjeux

Une volonté de chaque collectivité de s'investir en faveur de la santé de ses habitants

Des obligations légales croissantes en matière de restauration collective (loi Egalim)

Des coûts importants à supporter pour une collectivité seule

Apports potentiels de la mutualisation

Une **meilleure maîtrise de la qualité du service** de restauration scolaire proposé

Une **mise en commun des moyens et des compétences** permettant d'améliorer le niveau de service rendu

Un **allègement de la charge induite** grâce au partage des coûts ainsi qu'à la rationalisation de l'utilisation du foncier et des équipements



Modalités de mise en œuvre du schéma et de son évaluation

Calendrier prévisionnel

Après adoption du schéma en conseil communautaire, les différents sujets envisagés feront l'objet d'un lancement progressif, décomposé en trois phases :

- ❑ **L'étude de faisabilité**, visant à identifier les besoins ainsi que les ressources disponibles pour le projet. Les communes intéressées seront invitées à participer à un groupe de travail afin de réaliser ou de compléter un diagnostic déjà existant, identifiant les souhaits de chaque partie ainsi que les possibilités en matière de mutualisation. Cette étude permettra d'aboutir à des scénarios de mutualisation chiffrés.

- ❑ **Le choix de la forme de mutualisation retenue ainsi que le lancement du projet**, sur la base des conclusions tirées de l'étude préalable.

- ❑ **La mise en œuvre effective du service.**

En fonction de la complexité de chaque sujet en matière de mutualisation, la durée des différentes phases préalables à leur mise en œuvre sera variable.

Calendrier prévisionnel

La mutualisation de la mise en conformité avec le RGPD et de la mise en œuvre du RLPi ont été identifiés comme les premiers projets pouvant aboutir. Il est ainsi estimé le calendrier de mise en œuvre des projets suivant :

- ❑ **RGPD : 2^{ème} semestre 2023**
- ❑ **RLPi : 1^{er} semestre 2024**
- ❑ **Archivage électronique : 1^{er} semestre 2025**
- ❑ **Archivage papier : 1^{er} semestre 2026**
- ❑ **Fleurissement : 1^{er} semestre 2026**
- ❑ **Restauration scolaire : 1^{er} semestre 2026**

Toutefois, le schéma est évolutif et aura vocation à s'adapter aux aléas ainsi qu'aux opportunités qui se présenteront au moment de sa mise en œuvre. Par ailleurs, cette liste de projets envisagés n'est pas limitative, et d'autres sujets pourront être proposés si des besoins auxquels la mutualisation pourrait répondre émergent.

Calendrier prévisionnel

		2022		2023		2024		2025		2026	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
RGPD											
RLPi											
Archivage électronique											
Archivage papier	Scénario 1 – Groupement de commande et/ou mise à disposition de moyens										
	Scénario 2 – Mise à disposition de service										
	Scénario 3 – Service commun										
Fleurissement	Scénario 1 – Groupement de commande et/ou mise à disposition de moyens										
	Scénario 2 – Mise à disposition de service ou délégation de compétence										
	Scénario 3 – Service commun										
Restauration scolaire	Scénario 1 – Groupement de commande										
	Scénario 2 – Délégation de compétence										
	Scénario 3 – Service commun										

Étude de faisabilité

Décision et lancement

Mise en œuvre

Sur la base d'indicateurs définis conjointement avec les communes lors la mise en œuvre de chaque projet, l'évaluation va permettre :

- ❑ De mettre en évidence les gains permis grâce à la mutualisation au regard de ses différents objectifs :
 - ❑ Améliorer le niveau de service rendu à la population
 - ❑ Accompagner les évolutions institutionnelles du territoire
 - ❑ Répondre aux contraintes financières pesant sur les collectivités
- ❑ De vérifier l'adéquation des ressources allouées aux services mutualisés avec les objectifs poursuivis
- ❑ D'étudier la nécessité d'ajustement des services mutualisés et de proposer des recommandations en ce sens
- ❑ De bénéficier de retours d'expériences et de créer ainsi une intelligence collective en matière de coopération territoriale

Le schéma de mutualisation pourra être révisé avant son expiration, dans les mêmes modalités que son élaboration.